



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 FEVRIER 2025

DÉLIBÉRATION
N° 2025-02-DEL-043

OBJET :
SPORTS –
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
POUR LE TAC
FOOTBALL

RAPPORTEUR :
M. Le Maire

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 33

Le jeudi 26 février 2025 à 8h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 20 février 2025

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Bérandère VOILLOT.

PRÉSENTS : M. Cédric AOUN, M. Philippe DA-RIN, Mme Catherine EVANO, M. Gilles GAILLARD, M. Gil GOMES, M. Fabien TANTI, M. Jonas MAURY, M. Cyrille ARZEL, Mme Christelle DIDIERJEAN, Mme Frédérique MAHER, M. YVON ROSCONVAL, M. Marc FONTAINE, Mme Valérie LENORMAND, M. Fernando MENDES, Mme Bérandère VOILLOT, M. Pascal GILLES, Mme Sophie KERIGNARD, Mme Valérie LEFUEL DUVAL, Mme Elisabete LESSERTEUR, Mme Line WENZEL.

ONT DONNÉ POUVOIR : M. Hakan KARACIGER, M. Christophe MARGAT, Mme Françoise POIRRIER, M. Julien SAUVE, Mme Fabienne TANTI, Mme Mélody SENAT, Mme Amandine BENOIST, M. Florent BEQUIGNON, Mme Paméla BUQUET MAIRE, M. Hassan AHSSAKOU, Mme Souad BENDJEDDOU, Mme Sophie FONTAINE, Mme Anne LAPORTE.

EXCUSÉ(S) : M. Hakan KARACIGER, M. Christophe MARGAT, Mme Françoise POIRRIER, M. Julien SAUVE, Mme Fabienne TANTI, Mme Mélody SENAT, Mme Amandine BENOIST, M. Florent BEQUIGNON, Mme Paméla BUQUET MAIRE, M. Hassan AHSSAKOU, Mme Souad BENDJEDDOU, Mme Sophie FONTAINE, Mme Anne LAPORTE.

ABSENT(S) : 0



OBJET : SPORTS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE TAC FOOTBALL

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.1611-4,
VU l'avis rendu par la Commission des finances et des ressources humaines dans sa séance du 10 février 2025,
VU le don destiné au club de 4 500 € afin de les remercier pour leur accueil et leur aide au tournage fait par la production du film,
CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de l'article L.2311-7 du CGCT, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'AUTORISER la ville de Triel-sur-Seine à verser sous forme de subvention exceptionnelle ce don au TAC Football.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire,



Cédric AOUN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@tribunal-administratif-versailles.fr

Accuse de réception en préfecture
N° 2025-02-DEL-043-DE
Date de télétransmission : 28/02/2025
Date de réception préfecture : 28/02/2025